



Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Vienne, 11 et 12 octobre 2018

Document d'information

Atelier C : L'OSCE, partenaire clé du dialogue Est-Ouest ?

Pour assurer la sécurité et la stabilité à long terme, il n'y a pas d'autre solution que le dialogue constructif. Ce dialogue a besoin de plates-formes et de structures fiables et solidement établies afin de maintenir la sécurité et la stabilité ou de rétablir la confiance perdue.

En tant qu'organisation de consensus, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), avec ses 57 États participants de Vancouver à Vladivostok, se présente comme aucune autre institution pour un ordre de paix fondé sur des valeurs communes, les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Née de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), créée en 1975 dans le cadre de la détente Est-Ouest, elle est avant tout un espace de dialogue entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

Depuis l'Acte final d'Helsinki de 1975, un système d'engagements politiques fondé sur un concept global et coopératif de sécurité s'est progressivement développé, englobant les « trois dimensions » de l'OSCE : la dimension politico-militaire, la dimension économique et environnementale et la dimension humaine. Le fait que l'OSCE fonctionne sur le principe de l'unanimité, que des mesures coercitives ne sont généralement pas prévues et que le consentement des États concernés doit être sollicité en cas de crise ou de conflit, souligne le caractère de cette organisation comme plate-forme de dialogue.

Ce dialogue a lieu sous de nombreuses formes et à tous les niveaux. Des conseils ministériels annuels de haut niveau et des réunions hebdomadaires régulières des ambassadeurs à Vienne constituent une base solide pour des échanges politiques approfondis sur le plan gouvernemental. Parallèlement, l'OSCE entretient un échange institutionnalisé et intensif entre parlementaires dans le cadre de son Assemblée parlementaire et assure la participation des entreprises, des milieux universitaires et des représentants de la société civile grâce à de nombreuses conférences et manifestations régulières.

Les pierres angulaires de l'architecture de paix européenne, qui pendant des décennies nous ont semblé presque évidentes, sont cependant aujourd'hui en partie remises en question. Notre architecture de sécurité européenne est ébranlée par de nombreux conflits et crises. Le conflit ukrainien a montré que l'OSCE doit s'adapter aux nouveaux défis, tout en confirmant l'importance des structures de communication établies.

Aujourd'hui, nos États et nos sociétés sont confrontés à un éventail sans précédent de défis mondiaux qui ne peuvent être résolus par un seul pays. Les mesures de confiance et la maîtrise des armements jouent un rôle central dans la transparence, la réduction des risques et le rétablissement de la sécurité en Europe. Mais trouver des réponses communes à des défis tels que le terrorisme, l'extrémisme, les cyberattaques et les conséquences des fuites et des migrations, ainsi qu'une coopération économique et environnementale plus étroite, contribuent également à renforcer la confiance.

Depuis le début du processus d'Helsinki, l'Union européenne (Communautés européennes) a joué un rôle décisif dans le travail de l'OSCE (CSCE). Elle a participé aux négociations sur l'Acte final d'Helsinki de 1975 et, en 2006, la participation de l'UE à l'OSCE a été consacrée par le fait qu'elle a obtenu un siège aux côtés de l'État participant à la rotation de la présidence de l'UE. Tous les États de l'UE sont des États participants à l'OSCE et l'UE et ses États membres constituent désormais une source importante de financement extrabudgétaire des activités de l'OSCE.

En outre, l'UE s'engage de plus en plus dans les régions des États participants de l'OSCE (comme les Balkans, le Caucase du Sud et l'Europe orientale) - dans le cadre des premières opérations de gestion de crise au titre de la PSDC et par la signature d'accords de stabilisation et d'association ou de partenariat et de coopération. Il en résulte également une nécessaire coordination « sur le terrain » entre les représentants de l'UE et les chefs des opérations de terrain de l'OSCE.

- Comment l'OSCE peut-elle jouer un rôle plus important pour éliminer la méfiance et protéger les principes et engagements d'Helsinki au profit d'une paix durable en Europe ?
- Faut-il envisager une coopération renforcée entre l'UE et l'OSCE ? Dans l'affirmative, comment cela pourrait-il être conçu ?